



Visas étudiants, visas scientifiques

Publié le vendredi 16 décembre 2011

Voir en ligne : <https://www.france-science.org/Visas-etudiants-visas.html>

Explications sur les réglementations concernant les visas étudiants et visas scientifiques pour la France ou les Etats-Unis.

Visas étudiants et scientifique pour la France

Les citoyens américains n'ont pas besoin de visa pour un séjour -considéré de nature touristique- de **moins de 3 mois (90 jours)**.

CampusFrance détaille la réglementation actuelle en matière de visas longs et courts séjours dans une note spéciale intitulée « Visas étudiants, visas scientifiques ». L'organisme détaille également les démarches à suivre en cas de contentieux et revient sur les situations permettant de travailler en France une fois diplômé.

En savoir plus :

- Le visa de long séjour "scientifique-chercheur" (Campus France)
- Scientifiques-Chercheurs (Ministère de l'immigration)
- Visa pour scientifique chercheur titulaire d'une convention d'accueil (Consulate of France in Washington)

Visas étudiants et scientifiques pour les Etats-Unis (M1, F1, J1)

=en cours de rédaction=